



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUT Dominique – LE GAC Muriel - DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe - VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny – GUYON Yoann - BANDZWOLEK Brigitte – CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Régine SCAER JANNEZ à Marie-Pierre RIVIERE
- Yannick SELLIN à Valérie VOISIN
- Paul DADEN à Luc LAURENT

Date de convocation : 15 septembre 2015

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance.

**DEMANDE DE
SUBVENTION
BANDES CYCLABLES
PONT-MINAOUËT
LAMBELL**

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que dans le cadre de son programme de voirie 2015, la commune va procéder à la réfection de la chaussée entre le giratoire Guy Cotten (Pont Minaouët) et l'intersection de Kerbiquet (entrée Lambell). Le linéaire concerné est de 780 ml.

Afin d'intégrer les modes de déplacement de tous les usagers, la commune souhaite aménager une voirie de 5,5 m pour les véhicules motorisés ainsi que des bandes cyclables de 1,5 m de part et d'autre de la chaussée centrale. Les ralentisseurs en place restent inchangés. Le coût global des travaux a fait l'objet d'une première estimation à 220 000 € TTC.

CCA a été informée de la future réalisation de cette opération dans le cadre des projets de liaisons cyclables du Plan Global des Déplacements. Le conseil départemental a également été consulté sur les aménagements cyclables prévus. Ce projet pourrait éventuellement être intégré au contrat de territoire.

La commune souhaite alors solliciter le Conseil Départemental et CCA en vue d'obtenir des subventions pour financer les dépenses concernant les aménagements liés à la circulation douce. Le taux de subvention possible du Conseil départemental est de 50 %. Celui de CCA pourrait être de 50 % du reste à charge de la commune (soit 25 % des dépenses si le conseil départemental octroie une subvention, soit 50 % des dépenses si le conseil départemental n'octroie pas de subvention).

L'estimation des dépenses liées aux aménagements cyclables est en cours de finalisation.
Celles-ci seraient d'environ 65 000 € à 70 000 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention :

- auprès Conseil Départemental (50 % des dépenses éligibles HT dans le cadre du contrat de territoire, soit 27 000 à 29 000 €) ;
- auprès de CCA (50 % du reste à charge de la commune, soit 13 500 € à 29 000 € en fonction de la décision du Conseil Départemental).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 23 septembre 2015
LE MAIRE
Olivier BELLEC

